

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1248 CONCERNANT DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS POUR L'AMÉLIORATION DES PARCS ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1248 concernant des travaux et des acquisitions pour l'amélioration des parcs et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 10 juillet 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 17 juillet 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 17 juillet 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 17 juillet 2023

M^e Claudyne Maurice, greffière